

N°1401

du 31
DECEMBRE
2020



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2021

P.4

Avis général de passation des marchés

De grosses œuvres pour l'ensemble
du pays dès janvier

EMPLOIS DES JEUNES

P.7

Insertion dans les Secteurs porteurs

Des jeunes entrepreneurs
à encadrer au financement

EDUCATION NATIONALE

P.6

Kokoroko met en garde contre le recrutement
anarchique des enseignants volontaires

P.3 Nouveau code de travail du Togo

FLEXIBILITÉ ET SOUPLRESSE

en matière de relations de travail

*L'adoption du nouveau code par
l'Assemblée nationale vise à offrir un
cadre plus protecteur aux travailleurs*



Yawa Tségan, Présidente de l'Assemblée nationale

P.3 Avec des pouvoirs renforcés

Mme Awa Nana reste
Médiateur de la République
jusqu'en 2025 si...

P.6 Pour optimiser les recouvrements face aux impayés de factures

Les 10.000 compteurs
prépayés de la TdE
déployés en février 2021

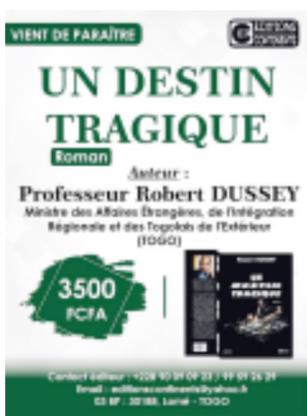
BONNE & HEUREUSE ANNÉE 2021

Vient de paraître

Un destin tragique du Professeur Robert Dussey

Le professeur Robert Dussey, auteur essayiste, vient de faire paraître aux Editions Continents Un destin tragique, son troisième roman. Auteur de L'Afrique malade de ses dirigeants, le professeur Robert Dussey publie de temps à autre dès que le temps lui permet. Il publie également de nombreuses tribunes dans la presse internationale sur les sujets de développement relatifs au Togo et à l'Afrique.

Agé de 48 ans, Robert Dussey est professeur titulaire de philosophie aux universités publiques du Togo. Il est depuis le 17 septembre 2013, il est minis-



tre des Affaires étrangères, de la Coopération et de l'Intégration africaine du Togo au sein des gouvernements Sélom Klassou I puis II et Dogbé Professeur titulaire de philosophie politique, ce kantien est spécialiste des questions de paix, de gestion et de résolution de conflits armés.

Dans le cadre des négociations ACP-UE pour le Post-Cotonou 2020, Robert Dussey est désigné comme négociateur en Chef du groupe des ACP. Les négociations ACP-UE Post-Cotonou 2020 ont démarré officiellement le 28 septembre 2018 à New York.

Il a publié La vie sans vie (Éditions Bognini, Abidjan, 2000), Pour une paix durable en Afrique : plaidoyer pour une conscience africaine des conflits armés (Essai, Éditions Bognini, 2002), Penser la réconciliation au Togo (Essai, Éditions Bognini, Abidjan, 2003), L'Afrique malade de ses hommes politiques : Inconscience, irresponsabilité, ignorance ou innocence ? (Essai, Jean Picollec, 2008)

Une comédie sous les tropiques, (L'Harmattan, 2011)

Robert Dussey, Un destin tragique, Editions Continents, 3500 CFA

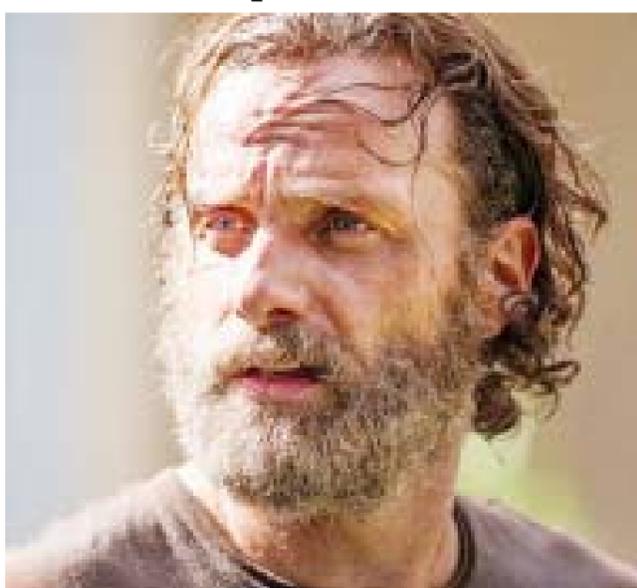
Cinéma

Rick Grimes de retour pour le film The Walking Dead

L'acteur Andrew Lincoln devrait reprendre son rôle iconique pour le prochain long-métrage issu de l'univers des comics. Disparu lors de la saison 9 de la série, son interprétation de Rick Grimes aura durablement marqué les fans. Attention spoiler à suivre...

Dans l'épisode Ce qui viendra ensuite, Rick Grimes, poursuivi par une bande de rôdeurs, se sacrifiait sous les yeux de ses amis impuissants. Après un twist légèrement convenu, on le retrouvait finalement gravement blessé, évacué par un hélicoptère pour une destination inconnue.

Depuis lors, Andrew Lincoln et son regard désespéré ont déserté la série dont on sait par ailleurs qu'elle devrait prendre fin courant 2022. Mais ce n'était que partie remise pour l'acteur qui dès 2018 annonçait avoir signé un contrat



avec AMC, pour jouer dans les futurs longs métrages The Walking Dead.

Écrits par Scott M. Gimple, l'un des producteurs exécutifs du show, ces films se sont longuement fait attendre. Alors que le premier devait entrer en production début 2019, on apprend finalement que le tournage débutera au printemps 2021. Celui-ci devrait être réalisé par Rosemary Rodriguez, qui travaille sur la série depuis la saison 7.

Et pour ceux qui douteraient de l'apparition d'Andrew Lincoln dans ce futur projet : lorsque le compte Twitter officiel The Walking Dead a demandé aux utilisateurs ce qu'ils attendaient le plus en 2021, Rodriguez a répondu : "Rick Grimes sur grand écran!?"

Quant à la série télévisée, la première partie de sa onzième et dernière saison devrait être diffusée en octobre 2021.

Lecture / Numérique

Lire ou ne pas lire les articles publiés: Facebook aura une réponse

Gagner du temps sur ces réseaux qui nous en font tant perdre?? Ou permettre aux utilisateurs de ne pas plonger tête baissée dans une fake news, servie sur un plateau par un titre trop alléchant? L'outil qui développerait Facebook, une intelligence artificielle du nom de TLDR, simplifierait l'usage du réseau. Pour tout article diffusé, un résumé permettrait d'en saisir l'essentiel. Pas très rassurant dans le principe.

Que la course à l'Intelligence artificielle soit le modèle du XXIe siècle n'étonne personne. D'ailleurs, nul doute que les ingénieurs qui travaillent au perfectionnement de ces machines n'ont pas fini d'explorer les options du calcul à très haut niveau. Mais quid de TLDR à l'heure où l'information est chahutée par des hordes d'infos plus nuisibles les uns que les autres.

TLDR, élémentaire

Derrière ces quatre consonnes se cacheraient une réalité simple : Too Long Didn't Read, une pratique bien en vigueur sur la toile. "Trop long, je n'ai pas lu.?" Ou comment s'arrêter au titre pour considérer que l'on a compris tout ce que l'article peut raconter. Facebook entend donc proposer une solution d'assistance vocale : une voix de synthèse qui pro-

duirait un résumé des parutions, tout en les lisant. Le tout en quelques bullet points, évidemment.

Les motivations profondes sont toujours économiques chez Facebook, aucune hésitation : pour tant cette option, à garder au conditionnel, servirait à lutter contre la désinformation à grande échelle. En effet, durant l'élection américaine de 2020, ou lors de la montée en puissance du mouvement Black Lives Matter, Facebook a été de nouveau accusé de servir à la propagation de fausses infos. Et dans le même temps, les attaques en justice se multiplient pour dénoncer la position dominante du réseau. Évidemment, pour un journal en ligne, le trafic issu des réseaux sociaux représente une certaine manne - dans le cas de ActualLitté, près de 12 % de notre trafic est généré par Facebook, Twitter et LinkedIn (dans cet ordre).

Le volet économique inquiète donc, autant que l'aspect légal s'opposerait à une telle démarche - si un article de presse ne se range pas au même niveau qu'une œuvre de l'esprit dans le sens d'un livre, les règles du droit d'auteur s'appliquent tout de même. Le droit moral, comme le droit patrimonial.

Piraterie

Espagne : 6 millions • et 3 ans de prison pour deux pirates

En Espagne, Descargasmix.com incarne le must-have en matière de contenus piratés, en langue espagnole. La plateforme, ainsi que les 15 noms de domaine associés, aurait officié plusieurs années avant qu'en 2015, les autorités n'y mettent un terme. Maintenant que le procès se dessine, les deux opérateurs font face à une peine de 6 années de prison et 6 millions • d'amende.

Plusieurs organisations de défense de la propriété intellectuelle étaient alors aux commandes de l'opération - et les ramifications plongeaient jusqu'en Allemagne, passant par les États-Unis, la France ou l'Argentine.

L'affaire devenait mondiale, et au final, trois personnes en Espagne sont identifiées, mais les investigations se poursuivront jusqu'en mai 2018, avant que l'on ne parvienne à mettre la main sur les trois hommes - deux en Espagne, à Séville et Valdemoro, et en Argentine, à Buenos Aires.

Le tribunal de Séville a en effet estimé la peine à 6 millions • en dommages-intérêts et une peine de six années. En revanche, la peine à proprement parler ne sera que de

16.200 •. Résolument, la fin de Descargasmix n'a pas mis un terme au piratage en Espagne, mais pour tout ce qui touche aux œuvres, musiques, films, émissions de télévision ou encore contenus littéraires, la plateforme était une ressource précieuse.

Entre 2010 et 2015, CB aurait en effet perçu plus de 118.000 •, contre 22.000 pour AF, entre 2011 et 2016. Avec quelque 60.000 visiteurs uniques quotidiennement, l'audience permettait en effet des générations de ressources publicitaires significatives. Son modèle de liens de téléchargements directs offrait des accès privilégiés à la littérature, en langue espagnole - ainsi qu'aux traductions.

Au cours de l'année 2020, les ventes d'appareils de lecture en Espagne ont explosé - la société Kobo indiquait à ActualLitté avoir constaté une croissance de l'ordre de 70 %, grâce aux partenaires Fnac et Médiamarkt, les partenaires revendeurs. Mais constatait également une hausse du piratage dans la Péninsule...





jusqu'à

-40%

sur le

DÉDOUANEMENT

de vos VÉHICULES & MARCHANDISES*

* Marchandises sous douane en souffrance

jusqu'au 24 décembre 2020

Office Togolais des Recettes - OTR
8201
+228 90 99 41 01
FÉDÉRER POUR BÂTIR www.otr.tg

DEPRECIATION DE LA VALEUR EN DOUANE DES VEHICULES ET MARCHANDISES

Jusqu'à *40%* sur le dédouanement des véhicules et marchandises sous douane en souffrance.

Offre valable jusqu'au *24 décembre 2020*.

#OTR*
#AllègementFiscal*



Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
**Sylvestre D. Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO**

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
Guillaume BOGLA

Nouveau code de travail du Togo

FLEXIBILITÉ ET SOUPLESSE EN MATIÈRE DE RELATIONS DE TRAVAIL

L'adoption du nouveau code par l'Assemblée nationale vise à offrir un cadre plus protecteur aux travailleurs

Eric J.

Il a fallu deux jours aux députés pour adopter le projet de loi du gouvernement relatif au nouveau code. Un temps nécessaire, non seulement pour éprouver de fond en comble les plus de 300 articles que comporte ce nouveau code mais aussi pour permettre aux députés de discuter de fond en comble de certaines dispositions touchant la vie des travailleurs togolais mais aussi des chefs d'entreprises. Un heureux aboutissement de la discussion sur le projet qui a débuté depuis le mois d'Octobre. Il est dit que le nouveau texte rendra la législation du Togo sur le travail plus lisible, plus compréhensive et plus accessible à tous. Par ailleurs, Elle permettra de lever les contraintes et les restrictions en matière des relations de travail, de préciser les

conditions, les modalités et les effets de la rupture des relations de travail.

Avancées majeures

Car comme l'a souligné le ministre du travail, le nouveau code de travail est un document avant-gardiste. Pour preuve, les nombreux amendements initiés par rapport à l'ancien code de travail qui datait de 2006. La qualité de ce travail abattu depuis le mois d'octobre se justifie par le nombre des amendements apporté au texte initial, dans le souci de le rendre plus compréhensible et plus lisible.

Les nouvelles mesures sont entre autres le contrat saisonnier (article 56) et le contrat projet (article 57), le tâcheronnat (articles 104 et 105), le télétravail ou le travail à distance (articles 184 et 185). Bref, la quintessence des modifications s'articule autour de deux grands

axes. Le premier a trait à l'assouplissement, à la flexibilité et à une meilleure réglementation des relations de travail. Le second est lié à de meilleures garanties de sécurité et de protection des travailleurs. Le tout guidé par un souci d'équilibre entre les préoccupations des entreprises et les aspirations des salariés. On peut aussi noter les dispositions particulières relatives à davantage de protection de la femme enceinte, de l'enfant et des personnes handicapées.

A l'Assemblée nationale, on se satisfait du produit fini. « *L'adoption du nouveau Code du travail traduit la volonté et l'engagement des élus du peuple que nous sommes d'accompagner la politique de l'Exécutif visant à offrir un cadre plus protecteur aux travailleurs* », affirme-t-on.

Pour le gouvernement, il était



temps de dépoussiérer l'ancien code, mieux le refondre complètement au vu de l'évolution du monde du travail mais aussi des ambitions affichées dans le PND qui ne sauraient se marier avec des dispositions légales obsolètes. L'un des

objectifs de la présente loi est de consolider les efforts déjà entrepris pour conforter l'attractivité de l'économie togolaise et garantir un cadre propice et incitatif pour les investissements. Aussi, prévoit-elle un large éventail de typologies des contrats, laissant ainsi aux entreprises la latitude pour choisir la meilleure forme de relations de travail ou le modèle de contrat qui leur convient en fonction de la nature de leurs activités.

Au-delà des besoins et exigences de compétitivité de l'économie nationale, les modifications préconisées assurent l'équilibre entre, d'une part la souplesse souhaitée de la législation du travail, la flexibilité du marché du travail et, d'autre part le souci de sécurité et de protection sociales des travailleurs. Dans cet esprit, le nouveau code de travail est plus protecteur des droits des travailleurs, notamment en ce qui concerne les conditions de travail, les normes sociales et environnementales, l'encadrement des heures supplémentaires ou complémentaires, le dialogue social et les mécanismes de prévention et de résolution des conflits collectifs du travail.

Outre la flexibilité et la souplesse en matière de relations de travail, les précisions apportées concernant la notion de faute, les conditions et modalités de rupture des contrats de travail et ses effets et conséquences, en particulier l'encadrement des dommages et intérêts, participent des garanties en faveur des investissements et de la création d'emplois.

Du côté des employés, l'une des grandes innovations de ce projet

de code est l'instauration de l'assurance maladie obligatoire pour tous les travailleurs du secteur privé. Cette innovation est faite par anticipation de la nouvelle loi sur l'assurance maladie universelle dont le projet est en cours de finalisation avec l'implication et la contribution des partenaires sociaux et autres acteurs concernés.

Consensuel

L'inclusivité dans l'élaboration de ce nouveau texte de loi a été saluée par l'Assemblée nationale. L'initiative et les réflexions sur la réforme du code de travail remontent à plus d'un (01) an, notamment aux lendemains de l'adoption du plan national de développement (PND) qui a fait de la création d'emplois une des priorités de notre pays à l'horizon 2022. « *Durant toute cette période, de larges et profondes consultations et concertations ont été menées avec les organisations professionnelles des travailleurs et des employeurs, particulièrement les Centrales Syndicales et le Patronat, ainsi qu'avec de nombreux opérateurs économiques et acteurs du monde du travail. Leurs observations et contributions ont été pertinentes et utiles dans le processus de finalisation de la réforme* », a affirmé le ministre du travail. Comme cela n'était pas suffisant, l'Assemblée nationale avait décidé elle aussi d'associer ces partenaires sociaux aux travaux de la commission spéciale, leur offrant une occasion supplémentaire d'apporter leurs contributions. Une démarche saluée par la 1^{ère} vice-présidente de l'Assemblée nationale. « *Il me plaît, de relever la disponibilité du ministre chargé du travail tout au long des discussions législatives. Il a su mobiliser et associer, dans un esprit d'ouverture, les centrales syndicales et le patronat à l'élaboration et à l'étude du présent projet de loi. Ceci témoigne une fois de plus de tous les efforts déployés par les plus hautes autorités pour préserver et maintenir un climat de dialogue social apaisé dans notre pays* », a dit Ibrahima Mémounatou.

Avec des pouvoirs renforcés

Mme Awa Nana reste Médiateur de la République jusqu'en 2025 si...

Late Pater

L'adoption d'une nouvelle loi n'aura pas d'effet sur le cours du mandat qu'elle gère actuellement. Mme Amadou Abdou-Nana Awa-Daboya continuera d'occuper le poste, à une petite condition. « *Le mandat du Médiateur de la République en fonction a été renouvelé en 2019 pour une période de trois (3) ans. L'adoption de la loi n'interrompt pas le mandat actuel 2019-2022 qui ira à son terme. A la fin dudit mandat, si l'actuel Médiateur le désire, il aura droit à la possibilité d'être reconduit dans ses fonctions* », a signifié aux députés, début décembre 2020, le ministre Christian Trimua en qualité de commissaire du gouvernement. C'était la réponse à la question du sort du Médiateur après la promulgation de la loi révisée. Tout calcul fait, l'actuel occupant du poste pourra donc avoir le mandat 2022-2025 si, aussi, le Président de la République, qui a le pouvoir discrétionnaire en la matière, le veut. Mme Amadou Abdou-Nana Awa-Daboya avait été premièrement nommée Médiateur le 24 décembre 2014.

Le 10 décembre 2020, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi organique fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement des services du Médiateur de la République. Il s'agit d'une relecture de la loi organique du 9 décembre 2003, rendue obligatoire par la réforme constitutionnelle du 15 mai 2019 en son nouvel article 145 qui attribue au Médiateur de la République la compétence de recevoir la déclaration des biens et avoirs de certaines personnalités. Les fonc-



Mme Awa Nana DABOYA, Médiateur de la République

tions du Médiateur de la République ont aussi évolué ; son indépendance est renforcée. On parle d'innovations majeures : le Médiateur de la République a désormais un mandat de trois (3) ans renouvelable une seule fois, a l'obligation de prêter serment devant la Cour constitutionnelle avant son entrée en fonction, a le pouvoir de se saisir d'office de toutes questions relevant de sa compétence lorsqu'un motif sérieux le justifie, a l'obligation de communiquer son rapport d'activités annuel qui est suivi d'un débat sans vote et de recommandations devant une commission spéciale mixte de l'Assemblée nationale et du Sénat une fois par an. Autre nouvel élément : par exemple, lors de l'instruction des dossiers de réclamation, le Médiateur de la République a la possibilité de faire mener des enquêtes ou investigations pour s'assurer de la justesse, de l'équité et de la qualité des services publics rendus aux administrés pour aider à une administration publique, plus juste, équitable et de qualité.

A la même occasion, le gouvernement a également donné des réponses précises, comme sur l'ex-

clusion des questions politiques du champ de compétence du Médiateur. « *Lorsqu'un parti politique a des différends avec une administration publique, il intervient en tant qu'usager du service public. Dans ce cas, le Médiateur de la République est compétent s'il est saisi de l'affaire. En revanche, les débats de nature politique comme les questions de stratégie politique ou de gouvernance électorale sortent du champ de compétence du Médiateur parce qu'il s'agit des sujets sur lesquels il ne peut pas se prononcer. Toutefois, d'un point de vue technique, c'est au Médiateur qu'il revient de qualifier des questions à lui soumises et de se déclarer compétent ou non* ». Comprendre vite qui pourra. Même si Christian Trimua conseille : « *c'est la raison pour laquelle il ne faut pas s'autocensurer, mais toujours saisir le Médiateur qui se prononcera sur sa compétence ou son incompétence* ».

Par ailleurs, des ministères ou institutions peuvent s'en foutre des recommandations du Médiateur à leur encontre. Ce dernier n'est-il pas désarmé, ne va-t-il pas être son propre spectateur ? Humm, il se dit

que la loi a évolué. « *Il peut adresser des rapports sur la non-exécution de ses recommandations. Il a la possibilité de réagir de sorte que ses recommandations ne demeurent sans aucune réaction. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que l'exécution absolue d'une recommandation ne peut pas toujours être exigée et que, par ailleurs, l'administration a ses propres contraintes* », indique le ministre chargé des relations avec les institutions de la République.

Dans la loi, le concept « *interpellation administrative publique* » renvoie à une liste qui est tenue séparément du rapport du Médiateur et regroupe tous ceux qui ne veulent pas coopérer pour trouver des solutions.

En rappel, dans l'espace UEMOA, seule la Guinée-Bissau n'a pas de Médiateur. En moyenne, il est exigé une expérience professionnelle de 15 ans pour être Médiateur. Au Togo, par le jeu des moyens financiers limités, les délégations du Médiateur ne sont pas encore étendues aux préfectures. Enfin, le Médiateur ne doit pas régler les différends entre les personnes privées.



Elections présidentielle et législatives du 27 décembre au Niger

Mission accomplie pour Chantal Tsègan à la tête de la mission de l'OIF

«La Mission d'Information et de Contacts dépechée par la Secrétaire générale de la Francophonie à l'occasion des élections présidentielle et législatives au Niger constate que l'organisation des élections et la campagne électorale s'est déroulée de manière paisible dans le respect des dispositions légales. Le double scrutin a permis à une majorité des électeurs nigériens de participer au vote, avec une participation notable des femmes et des jeunes. La Mission de la Francophonie exhorte toutes les parties prenantes à poursuivre le processus dans la transparence et à formuler d'éventuels recours conformément aux voies légales pertinentes». C'est la quintessence du communiqué de la Mission d'information et de contacts de la Francophonie que la Togolaise Yawa Djigbodi Tsègan a dirigée au Niger, le dimanche 27 décembre 2020.

Jean AFOLABI

Dans le cadre de l'accompagnement par l'OIF – Organisation internationale de la Francophonie – des processus électoraux dans l'espace francophone et à l'invitation des autorités nigériennes, Madame Louise Mushikiwabo, Secrétaire générale de la Francophonie, a dépêché une Mission d'information et de contacts (MIC) à l'occasion des élections présidentielle et législatives au Niger. Conduite par la Présidente de l'Assemblée nationale du Togo, Madame Yawa Djigbodi Tsègan, la Mission est composée de personnalités politiques et des experts de haut niveau venant, notamment du Bénin et du Cameroun.

Présente à Niamey du 21 au 30 décembre 2020, la mission s'est entretenue avec toutes les parties prenantes du processus électoral, notamment les autorités politiques, administratives et judiciaires du pays, les institutions en charge des élections, les acteurs politiques, notamment les candidats à l'élection présidentielle, les organisations de la société civile. «Elle a également travaillé en étroite collaboration avec les autres missions d'observation électorale nationales et internationales accréditées par les autorités compétentes ainsi qu'avec les partenaires internationaux présents dans le pays», affirme la Francophonie, 48 heures plus tard, dans un communiqué le 29 décembre.

«La mission s'est attachée, conformément à son mandat, à recueillir des informations sur les conditions de préparation et de tenue des élections et à veiller au renforcement de la confiance entre les parties prenantes. En amont du scrutin, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a appuyé les institutions et organisations du pays impliquées dans le processus électoral. Elle a notamment participé, en lien avec la CEDEAO, à l'audit du fichier électoral. Elle a également apporté un soutien technique et financier à la Cour constitutionnelle, à la Commission électorale nationale indépendante, au Conseil supérieur de la communication, à la Commission nationale des droits de l'Homme, au renforcement des capacités des candidates aux législatives et celles de l'Association nigérienne de défense des droits de l'Homme. Ces actions s'inscrivent dans la mise en œuvre des dispositions pertinentes du Chapitre 4 de la Déclaration de Bamako, dédié à la tenue d'élections libres, fiables et transparentes dans l'espace francophone».

Il ressort des entretiens que la mission a eus avant le scrutin que : plusieurs partis de l'opposition ont exprimé des réserves sur les organes en charge de l'organisation des élec-



Le Président Yawa Tsègan (2ème de la droite)

tions ; le fichier électoral pourtant jugé fiable suite à l'audit conduit par l'OIF et la CEDEAO ; la réalité du consensus politique ; la campagne électorale s'est déroulée de manière paisible et dans le respect des règles ; les candidats et leurs partisans ont pu mener campagne sur l'ensemble du territoire national ; les candidats ont eu un égal accès aux médias publics et les temps d'antenne ont été contrôlés pour permettre une équité des temps de parole ; un très grand nombre de partis a pu présenter des candidats et le vote a pu se tenir sur l'ensemble du territoire national.

Le jour du scrutin, les membres de la MIC ont visité plusieurs bureaux de vote à Niamey et reçu les observations des organisations nationales soutenues par l'OIF qui avaient déployé 700 observateurs sur l'ensemble du territoire. La MIC et ses partenaires ont fait les constats suivants : conformément aux horaires réglementaires, l'ouverture et la clôture des bureaux s'est généralement déroulée de 8h à 19h GMT dans une atmosphère sereine et pacifique ; relativement à l'accessibilité des bureaux de vote, les lieux et bureaux de vote visités étaient facilement accessibles aux votants y compris aux femmes enceintes ou allaitantes ainsi qu'aux personnes âgées ; les cartes d'électeur non distribuées étaient mises à la disposition des électeurs dans plusieurs des bureaux de vote observés ; les listes d'électeurs n'étaient pas affichées devant les bureaux de vote ; les matériels et documents électoraux étaient disponibles dans tous les bureaux de vote ; le personnel électoral identifiable par des chasubles était présent dans la plupart des bureaux couverts et a fait montre dans l'ensemble d'une bonne maîtrise des procédures ; le vote s'est déroulé dans le calme et dans l'ordre avec une présence visible mais professionnelle des forces de sécurité ainsi qu'une forte représentation des candidats et partis politiques en lice dans chaque bureau de vote ; la participation des jeunes et des femmes était notable, tant parmi les électeurs que parmi les agents électoraux ; quelques incidents mineurs sont cependant à déplorer dans les villes de Zinder, Maradi ou Niamey ; des lenteurs ont pu être notées

dans les opérations de vote, consécutives à la multiplicité des candidats et à l'utilisation du bulletin de vote unique et l'utilisation d'un seul isolement pour un double scrutin ; les mesures de distanciation physique dans le contexte de la pandémie de COVID19 étaient peu respectées ; la clôture du scrutin et le déroulement des opérations de dépouillement ont été satisfaisants dans la plupart des bureaux couverts.

Au regard des observations préliminaires précédentes, la MIC relève que le premier tour de l'élection présidentielle et législative du 27 décembre en République du Niger s'est déroulé de manière globalement satisfaisante. Elle relève le caractère historique de cette élection qui conduira à la première alternance démocratique au Niger et exhorte l'ensemble des partis politiques et de la société civile, ainsi que les institutions concernées, à : maintenir l'inclusivité et la transparence ayant caractérisé le scrutin du 27 décembre jusqu'au terme du processus, particulièrement dans la phase de centralisation, de transmission et de publication des résultats électoraux ; formuler d'éventuels recours conformément aux voies légales pertinentes ; renouer la concertation entre les acteurs politiques et autres parties prenantes afin de créer et d'affirmer un climat de confiance.

La Mission d'information et de contacts rappelle la disponibilité de l'Organisation internationale de la Francophonie à accompagner et soutenir le pays dans ce processus de consolidation de la démocratie, avec tous les acteurs concernés. Un rapport final sera élaboré à l'issue du processus électoral qui formulera des recommandations mettant en exergue les bonnes pratiques et visant à consolider le dispositif juridique et organisationnel des élections. La délégation de la Mission d'information et de contacts tient à remercier la population nigérienne pour l'excellent accueil qui lui a été réservé, ainsi que les autorités nationales qui ont facilité son déploiement et son travail sur le terrain en cette année de cinquantenaire de la fondation de la Francophonie à Niamey.

Niamey, le 29 décembre 2020

Amélioration de la gouvernance urbaine et ouverture sociale

2,2 milliards pour les 4 communes de Haho

Jean AFOLABI

L'Union européenne et la commune de Haho1 ont signé une subvention pour la mise en œuvre de l'action «Amélioration de la gouvernance urbaine et de l'ouverture sociale dans les communes de Haho1, Haho2, Haho3 et Haho4 dans la Préfecture de Haho au Togo» qui sera coordonné par la commune de Haho1. L'événement s'est déroulé le 22 décembre dernier à la Délégation de l'Union européenne à Lomé, en présence de Joaquín Tasso-Vilallonga, Ambassadeur, Chef de délégation, du Chef de Coopération de l'Union européenne et des quatre maires des communes togolaises bénéficiaires. «L'Union européenne et ses Etats Membres accordent une grande importance au processus de décentralisation au Togo. Cette subvention, d'un montant d'environ 2 223 millions de francs CFA, confirme notre soutien concret aux communes togolaises et s'ajoute à nos appuis à la tenue des élections locales de 2019, au recrutement de Secrétaires généraux, à la mise en place du Fonds d'appui aux collectivités locales, ainsi qu'à notre cofinancement du Programme d'appui à la décentralisation et à la gouvernance locale au Togo», a déclaré l'Ambassadeur de l'Union européenne. «Cette action contribuera au développement intégré durable des quatre communes de Haho et a été sélectionnée parmi des centaines d'autres, présentées dans le cadre d'un appel à propositions de l'Union européenne qui s'adressait à l'ensemble des pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique», a déclaré le maire de Haho1, en guise de reconnaissance à l'Union européenne de son appui.

De façon spécifique, l'action touchera les 311 000 habitants de



la préfecture de Haho et vise à : renforcer les bases de la gouvernance urbaine, participative, inclusive, fondée sur les droits et l'égalité de genre, à travers la promotion de l'implication des femmes, des jeunes, des groupes marginalisés au développement des territoires ; l'établissement d'une gestion concertée du territoire entre Organisations de la société civile, secteur privé, populations et autorités locales ; l'appui aux communes pour se doter d'outils de planifications urbaine inclusifs qui prennent en compte le changement climatique et le renforcement des mécanismes de mobilisation de ressources et de redevabilité ; assurer l'ouverture sociale des territoires, en facilitant l'accès de tous, notamment les plus vulnérables, aux services d'eau et d'assainissement et aux services juridiques participatifs, ainsi qu'en favorisant l'autonomisation et l'emploi des femmes, des jeunes et des plus vulnérables et en ciblant la cohésion sociale sur les territoires à travers la culture

Cette action, ajoute un communiqué, compte imprimer un changement de paradigme dans la gouvernance territoriale des quatre communes de Haho, en facilitant la pleine participation des jeunes, des femmes, des personnes handicapées, des plus démunies, des associations locales au développement des communes. L'accent est mis sur

l'apprentissage, le partage d'expériences de gouvernance urbaine, le développement des services grâce, d'une part, aux partenariats internationaux (communes de Bapaume en France et de Porto Novo au Bénin), mais aussi à travers les échanges de bonnes pratiques avec les ONG (CDD, Self Help Africa,...) et les communes du Togo qui ont mis en œuvre des projets d'accès aux services essentiels financés par l'Union européenne.

Il est attendu de l'action la délivrance de 10 000 actes de naissance aux femmes, jeunes et personnes vivant avec handicap ; l'alphabetisation de 2 000 femmes et jeunes ; l'incrément jusqu'à 50% de la représentativité des femmes et jeunes dans les instances de décision et concertation ; la mise en place de 4 observatoires fonctionnels ; l'élaboration de 12 plans structurants dont 4 Plans de développement communaux ; l'extension sur 25 km du réseau d'eau potable, la réalisation de 72 points d'eau et de 1200 latrines ; l'appui pour la mise en place de 70 associations d'épargne et crédit (AE&C) ; la rénovation de 3 sites culturels ; la création d'au moins 500 emplois.

L'action a une durée de quatre ans et un budget d'environ 2 615 millions de francs Cfa, cofinancé à 85% par l'Union européenne et pour la partie restante par les communes du Haho.

Avis général de passation des marchés / Budget d'investissement 2021

De grosses œuvres pour l'ensemble du pays dès janvier

Un programme de passation de marchés publics de gros travaux d'aménagement et de bitumage de routes nationales et voiries urbaines, d'études et de prestations intellectuelles est attendu dès janvier 2021 au titre de la Gestion 2021 du ministère des Travaux publics, dans le cadre des Budgets d'investissement (BIE, SAFER) et des ressources des partenaires techniques et financiers (BAD, BOAD, UE, BADEA). Les ouvrages les plus en vue sont : (a) Lomé, le contrôle des travaux d'aménagement et de bitumage de la portion manquante du petit contournement sur la section RN34 – Bvd Jean Paul II qui débouche sur l'Eglise Théotokos Agoè sur la Nationale I ; (b) le contrôle et la sur-

veillance des travaux d'aménagement, de bitumage et d'assainissement de la rue Tandjouaré et rues connexes (1,715 km) du quartier Doumassessé (communément appelé Adéwui) ; (c) le contrôle et la surveillance du Projet d'aménagement et de bitumage de la route nationale n°14 sur le tronçon Sokodé-Tchamba-Fre Bénin sur 86 kilomètres de route.

Sont également annoncés les travaux de construction de l'IFAD énergies renouvelables à Lomé, Adidogomé, et son équipement ; les travaux d'aménagement et de bitumage de la voie d'accès au nouveau marché et construction de la nouvelle gare routière de Tsévié (35 km de Lomé) ; et la réhabilitation du

mausolée de Sarakawa.

Une expertise géotechnique des infrastructures et bâtiments administratifs est aussi prévue de sept (7) immeubles sis au quartier Adawla à Lomé. Ainsi que l'étude et la prospection de l'état des structures des chaussées de toutes les routes nationales revêtues sur toute l'étendue du territoire. Et l'étude de délimitation des emprises et de classification du réseau de routes nationales.

En termes d'entretien, celui périodique par grosses réparations et resurfaçage des routes nationales revêtues, des routes nationales non revêtues, et des principales voiries urbaines. Et celui des ouvrages de franchissement et de drainage.

FOOTBALL/

Dr Yacine Zerguini : " Penser COVID en toutes circonstances "

La Commission Médicale de la CAF est à pied d'œuvre afin de faciliter la reprise du football et ce, dans les meilleures conditions. Dr Yacine Zerguini, vice-président de ladite commission, revient sur le protocole sanitaire de la CAF à l'ère de la COVID-19 et formule des recommandations pour la réussite du CHAN Total Cameroun 2020. (cafonline.com)

Hervé A.

Quel bilan faites-vous du protocole sanitaire mis en place depuis la reprise des compétitions de la CAF ?

Le Protocole Sanitaire relatif aux matches internationaux mis en place par la FIFA et la CAF est l'aboutissement d'un long processus de retour au jeu mis en place par la FIFA et la CAF. Une fois passé le temps du choc devant l'avènement de cette pandémie, la CAF et toutes les Confédérations au sein de la FIFA ont réagi en suspendant les activités pour protéger les acteurs du jeu et toute la famille du Football.

Ce moment de total arrêt fut mis à profit pour mieux comprendre la situation et vite établir des guides de conduites puis des procédures contraignantes pour le retour au jeu. Étant membre du Comité COVID de la FIFA, et responsable du Comité COVID de la CAF, j'eus ce privilège d'en être un témoin actif au niveau international puis surtout continental. La responsabilité de la gestion de la pandémie et de son impact sur le monde du football africain, fut confiée à notre Commission Médicale par le Président Ahmad et les membres du Comité Exécutif. Une lourde responsabilité que nous avons tenu à assumer avec le soutien de l'administration.

La reprise s'est faite d'abord par les compétitions de Clubs (Ligue des Champions et Coupe de la Confédération 2019-2020), qu'il fallait finaliser au Maroc et en Égypte. Ce fut une première expérience éblouissante qui a permis de peaufiner notre stratégie vis à vis de toutes les autres compétitions qui ont suivi. Ce n'est pas tout de concevoir un protocole sanitaire. Il faut aussi se donner les moyens humains et matériels pour le mettre en application. Il faut aussi mettre en place des normes et des procédures et s'y tenir strictement. Tout en respectant les lois sanitaires nationales souveraines, sur les lieux de déroulement des matches, qui sont contraignantes.

Nous avons donc, au final, adopté le Protocole Sanitaire International de la FIFA, commun à toutes les confédérations, pour toutes les compétitions de la CAF, sans exception : Clubs CAF CC et CL 2020 et 2021, journées 3 et 4 de qualifications pour la CAN Total 2021 au



Cameroun, tournois zonaux de qualification pour les compétitions des jeunes U17 et U20.

Le challenge résidait dans la complexité de la mise en œuvre : Préparation médicale et physique des joueurs, Tests COVID, Conditions de voyage et d'arrivée dans les pays hôtes, organisation des urgences lors des entraînements et des matches, organisation pour le respect des règles COVID sur les lieux d'hébergement, de compétition et dans les moyens de transport, sans oublier le protocole lors des matches. Il fallait aussi contrôler tout cela la veille des matches et au cours de ceux-ci.

Nous avons ainsi eu l'idée de constituer un réseau d'officiers médicaux COVID, près de soixante (60) maintenant, avec des instructions strictes pour gérer ce protocole sanitaire. Les moyens modernes de communication ont été utilisés pour leur formation. Ces mêmes moyens sont utilisés en temps réel pour l'accomplissement de leur tâche. Le formulaire de rapport pour chaque match (annexe) est témoin de leur lourde charge qu'ils accomplissent avec enthousiasme. Ils sont la cheville ouvrière, à l'origine de l'immense succès de l'opération. Tous les paramètres sont au vert, par la grâce de Dieu.

Au final, les rapports qui nous parviennent sont très éloquentes, les incidents sont extrêmement rares, tout comme le pourcentage et le nombre des matches reportés pour raison COVID. Les Officiers Médicaux COVID, dont tous les noms méritent d'être cités ici ont été présents, très professionnels et enthousiastes, malgré leurs obligations professionnelles. Je leur

rends hommage ici. Comme je rends hommage à notre administration représentée par la Direction du développement et le Bureau Médical de la CAF.

Le CHAN sera la première grande compétition internationale de la CAF depuis l'arrivée de la Covid-19. Quelles mesures seront appliquées pour cet événement spécial ?

Le CHAN sera en effet le premier grand tournoi de l'ère COVID-19. Du point de vue médical, il va bénéficier de l'expérience acquise lors de ce dernier trimestre de l'année. L'organisation sous COVID des tournois zonaux U17 et U20 a été bénéfique de ce point de vue, comme des sortes de répétitions avant un tournoi aussi important et complexe que le CHAN. J'aurais plaisir à coordonner l'ensemble, avec des membres très expérimentés et très capables de notre commission médicale et de nos panels spécialisés, ainsi que les membres de notre bureau médical au Caire. Des inspections ont été effectuées pour s'assurer des moindres détails pour strictement appliquer nos programmes, en collaboration avec les organisateurs médicaux locaux. Rien n'est laissé au hasard : Examens PCMA et PCMA+, Programme COVID, Programme des Urgences, Contrôles du Dopage.

Nos confrères des équipes qualifiées ont déjà reçu beaucoup d'informations concernant l'organisation médicale du tournoi. Cependant tout un programme de formation et d'information est prévu pour eux lors de la semaine qui précède le tournoi, afin de peaufiner la prise en charge de leurs joueurs et de s'intégrer totale-

ment aux divers protocoles prévus. Rien ne sera laissé au hasard.

Pour les joueurs, compte tenu du climat ?

Nous connaissons évidemment les données météorologiques habituelles moyennes au Cameroun en Janvier. Les températures seront proches de 30° avec un taux d'humidité élevé proche des 80%. Nous connaissons les données scientifiques qui y sont liées. Nos joueurs locaux sont pour la plupart habitués et adaptés à ces conditions. Mais nous serons très vigilants à titre préventif pour protéger la santé des acteurs du jeu, officiels de matches compris. Les états de santé, en particulier dans le domaine cardio-respiratoire, seront évalués au préalable. Les acteurs du jeu ayant été contaminés par le Virus SARS-CoV-2, avec ou sans symptômes, seront plus surveillés du point de vue respiratoire et cardiaque, avec l'obligation de fournir le Dossier médical PCMA+.

Les températures WBGT seront prises avant chaque match et les décisions adéquates seront prises en termes de réhydratation.

Pour le public, s'il est autorisé ?

Il n'y a pour l'instant aucune nouvelle décision officielle concernant les accès des spectateurs. Les matches sous COVID-19 se déroulent à huis-clos. Mais nous avons évidemment préparé des dispositions spéciales du règlement au cas où les conditions pourraient permettre le retour des supporters sur les gradins.

Quelles recommandations faites-vous pour le déroulement optimal de la compétition ?

Je recommande pour tous, l'autodiscipline en matière de comportement vis à vis de la pandémie. Il faudra suivre à la lettre les conseils de la Commission Médicale de la CAF : respecter les gestes barrières et de distanciation, porter les masques en dehors du terrain de jeu ou d'entraînement, utiliser en abondance le savon et le gel hydro-alcoolique, et " Penser COVID " en toutes circonstances.

Umar Kremlev ne veut pas un sou

Pas de temps à perdre pour Umar Kremlev. Le dirigeant russe, élu le 12 décembre dernier à la présidence de l'AIBA, a déjà enclenché la machine à réformes. L'instance internationale de la boxe annonce dans un communiqué que son conseil des directeurs, réuni par visioconférence, a approuvé la création de cinq nouvelles commissions.

Elles seront respectivement dédiées aux entraîneurs, aux femmes, aux compétitions, aux champions et aux vétérans, et enfin aux questions médicales et à la lutte antidopage. Elles s'ajoutent aux quatre commissions déjà existantes, consacrées à l'éthique, à l'audit, aux questions disciplinaires et aux athlètes. Jusqu'à ce jour, l'AIBA ne comptait donc pas de commission médicale et antidopage. Etonnant. Au cours de la même réunion du conseil des directeurs, Umar Kremlev a annoncé qu'il renonçait à percevoir une rémunération, ou même une indemnité, pour son temps consacré à la fonction de président de l'AIBA.

Le Russe ne veut pas un sou, même pour couvrir ses dépenses. Il souhaite que l'argent ainsi économisé soit consacré au développement de la boxe dans le monde. Enfin, le conseil des directeurs de l'AIBA s'est prononcé en faveur d'une prolongation de l'accord conclu avec l'Agence de contrôle indépendante (ITA) pour la conduite en 2021 de son programme antidopage.

Le retour des compétitions se fera à huis clos

Le président de la Ligue sénégalaise de football professionnel (LSFP), Saër Seck, a confirmé mardi le démarrage des compétitions nationales le 2 janvier prochain, le huis clos devant être de rigueur pour que "le football ne soit pas un multiplicateur de la propagation" du coronavirus.

" La Fédération, sous l'égide de laquelle nous travaillons, a déjà pris un certain nombre de dispositions pour traduire un modus operandi au niveau de la Ligue professionnelle pour que nos compétitions soient totalement sécurisées ", a-t-il dit à des médias.

Le président de la LSFP rencontrait les journalistes à l'arène nationale, dans le cadre d'une rencontre de partage avec les acteurs du football, en perspective de la reprise des compétitions.

L'observation des gestes barrières, le port du masque à l'intérieur des stades, le lavage des mains et l'utilisation des gels antiseptiques sera obligatoire, selon Saër Seck.

Le président de la Ligue professionnelle n'exclut pas à priori les tests de diagnostic, mais précise qu'ils s'effectueront sur des cas suspects.

Se réjouissant de l'acceptation par l'Etat de la reprise des compétitions, Saër Seck estime que cette décision appelle en retour les acteurs à faire preuve de responsabilité pour garder les acquis.

Il assure que le soutien de la Fédération sénégalaise à la LSFP sera encore de mise dans le cadre de cette reprise, notamment pour permettre à la ligue professionnelle de faire face à ses charges de fonctionnement, compte non tenu du soutien l'instance dirigeante du football national apporte habituellement aux clubs.

Le soutien de la Fédération à la Ligue professionnelle conditionne le bon déroulement des compétitions, a laissé entendre Saër Seck.

Federer et Nadal font la paire

L'année 2020 se termine sur une note élective dans le tennis professionnel masculin. L'ATP a dévoilé mardi 29 décembre les noms des dix joueurs élus par leurs pairs pour les représenter au sein de son conseil pour la période 2021-2022.

Sept d'entre eux faisaient déjà partie du bureau précédent : l'Espagnol Rafael Nadal et le Suisse Roger Federer, de retour en 2019 et en charge du Top 50 avec le Canadien Félix Auger-Aliassime et l'Australien John Millman, ainsi que l'Écossais Andy Murray, le Sud-Africain Kevin Anderson et le Brésilien Bruno Soares.

En revanche, l'Espagnol Pablo Andujar et le Néo-Zélandais Marcus Daniell effectueront leur premier mandat. Le Français Gilles Simon, de son côté, fera son retour au conseil des joueurs, après en avoir été membre entre 2012 et 2016, dont deux années à la vice-présidence. Il s'occupera des joueurs classés entre la 51ème et la 100ème place mondiale.

Novak Djokovic, sollicité par de nombreux joueurs pour déposer sa candidature, a finalement renoncé à se présenter. Il en a été empêché par un article du règlement de l'ATP rendant incompatible une place au conseil et une position de membre de la PTPA, le nouveau syndicat des joueurs dont il est à l'origine avec le Canadien Vasek Pospisil. Le nouveau conseil des joueurs de l'ATP se réunira l'an prochain en pour élire son président et son vice-président.

JEUX DE TOKYO

Une facture à plus de 15 milliards

Les records ne sont pas tous les bienvenus. Le nouveau coût des Jeux de Tokyo en 2021 a été dévoilé mardi 22 décembre par le comité d'organisation. Il se révèle historique. Mais les Japonais se seraient volontiers épargnés le privilège de marquer l'histoire du mouvement olympique par un événement dont la facture dépassera les 15 milliards de dollars.

Attendue sans réelle impatience, la nouvelle version du budget des Jeux de Tokyo, la cinquième du nom, a été présentée par les organisateurs japonais. Elle est la première du monde d'après. La première depuis le début de la crise sanitaire.

Sans la moindre surprise, bonne ou mauvaise, les chiffres ont encore grimpé. La version 4 du budget des Jeux de Tokyo, révélée en décembre 2019, affichait déjà un résultat à donner des cauchemars à Thomas Bach et au CIO tout entier : 12,6 milliards de dollars. La nouvelle mouture fait mieux encore, ou plutôt pire : 15,4 milliards de dollars, soit une hausse de 22 % en seulement 12 mois.

Les Jeux de Tokyo figuraient déjà, avant le début de la pandémie de COVID-19, au premier rang des événements olympiques et paralympiques d'été les plus chers de l'histoire. Avec leur budget gonflé à l'hélium, ils prennent toujours plus

de distance avec leurs suivants. Pour rappel, Londres 2012 a longtemps pointé en tête des Jeux d'été les plus dispendieux de l'histoire avec un budget final de 12,2 milliards de dollars.

La hausse des coûts enregistrée depuis l'an passé à pareille époque ne surprendra personne. Ses raisons sont connues : le report d'une année et les mesures sanitaires imposées par la pandémie. A elles seules, ces précautions contre la propagation du virus vont coûter 900 millions de dollars aux organisateurs.

Dans le détail, le budget du comité d'organisation (COJO) atteint désormais 6,7 milliards de dollars. Les autres dépenses, consacrées pour l'essentiel à la construction et/ou la rénovation des sites de compétition, dépassent les 8,6 milliards de dollars. Le total affiché (15,4 milliards de dollars) représente désormais plus du double du budget présenté au CIO par les Japonais en phase de candidature (environ 7,5 milliards).

Avec une telle addition, toujours susceptible de s'alourdir encore dans les mois à venir, la contribution directe du CIO (800 millions de dollars), et celle versée par les partenaires du programme de marketing mondial TOP (500 millions), paraissent presque dérisoires. Les recettes du marketing national (3,3 milliards de dollars) semblent elles aussi peu en rap-



port avec les dépenses. Elles sont pourtant historiques.

Avec un financement privé à hauteur de 6,7 milliards de dollars, les organisateurs japonais ont accompli une véritable prouesse. Il n'empêche, les Jeux de Tokyo coûteront plus de 8 milliards de dollars aux autorités publiques (gouvernements métropolitain et japonais), donc aux contribuables.

Selon le quotidien économique Nikkei, la renégociation des contrats de sponsoring, rendue nécessaire par le report d'une année de l'événement, permettrait de gonfler les recettes en marketing d'environ 150 millions de dollars. Une quinzaine de partenaires nationaux auraient accepté de rallonger leur contribution.

En ces temps de crise, une telle per-

formance est plus que respectable. Mais il n'est même pas certain que les sommes obtenues suffisent à compenser les pertes en recettes de billetterie provoquées par le report d'une année et les mesures de distanciation sociale.

Pour optimiser les recouvrements face aux impayés de factures

Les 10.000 compteurs prépayés de la TdE déployés en février 2021

Late Pater

L'information de l'introduction des compteurs prépayés au niveau de la société togolaise des eaux (TdE), en lieu et place du compteur électromécanique, avait circulé en décembre 2019. Un an après, on en sait davantage. Ainsi, une commande de 10.000 compteurs intelligents prépayés a été faite ; leur livraison est attendue début janvier 2021 et leur déploiement est promis pour le mois de février 2021. Le but est d'optimiser les recouvrements de la société face aux impayés de factures qui s'accumulaient, de permettre aux clients de bénéficier du branchement à l'eau dans un délai réduit et de faire un suivi personnalisé de leur consommation.

Comme pour le compteur Lafia au niveau de la Compagnie énergie électrique du Togo (CEET), le prépayé permettra au client de payer sa consommation à l'avance. Ce service consiste à acheter le crédit et recharger le compteur avant consommation. Ceci cadre avec les innovations numériques en cours à la TdE pour faciliter les paiements des factures et devis, comme l'adoption du mobile money (T-Money et Flooz) et l'e-paiement bancaire (Ecobank Mobile et Eco CCP). Avec le prépayé, il n'y aura plus de facturations ni des plaintes autour des coupures pour impayés qui vont rougir la société. Comme ce dernier communiqué menaçant, publié ce 22 décembre 2020 : « la TdE informe son aimable clientèle que les opérations de recouvrement, démarrées depuis le mois de novembre 2020 sur toute l'étendue du territoire national, se poursuivent chez les abonnés ayant des factures d'eau impayées. Elle invite les clients redevables à solder leurs impayés dans les meilleurs délais, afin d'éviter tout désagrément lié à la suspension de la fourniture d'eau ».

Mais encore faut-il passer le cap et prendre la décision politique de baisser le coût du branchement. Et pour cause, après des décennies d'offre de service sans le savoir, « la crise sanitaire du coronavirus a permis de comprendre que c'est le coût du branchement qui empêche les



populations à faire une demande de branchement», admet aujourd'hui cette société d'Etat qui a pour mission la mise à disposition d'une eau de qualité, en quantité suffisante et à moindre coût au plus grand nombre de ménages possible ; l'assurance de l'exploitation des systèmes de production et de distribution d'eau potable ; la gestion de la collecte, du traitement et de l'évacuation des eaux usées domestiques dans les agglomérations urbaines ainsi que la surveillance et la maintenance des infrastructures mises à disposition conformément à la législation en vigueur et aux dispositions relatives à la délégation de la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif des eaux usées domestiques en milieu urbain et semi-urbain.

Avec le Covid-19, sur une période promotionnelle, le gouvernement avait décidé que le prix du branchement soit à 25.000 francs Cfa au lieu de 75.000 francs Cfa, offert 5.000 branchements sociaux à ce coût et pris en compte la différence de 50.000 francs Cfa comme subvention accordée aux populations. Seulement, à la réalité, la réduction du prix a fait exploser le compteur de la demande des branchements (à 60.000 demandes) au point où l'opérateur public répond que « les réflexions sont en cours par rapport à la fixation ou non du coût définitif de branchement à 25.000 francs Cfa ». Tout en atten-

nant : « le grand problème à ce niveau pour la TdE est le coût des extensions des réseaux. Il faut noter que la TdE a déjà exécuté, sur fonds propres, plus de 2 milliards de francs Cfa des travaux d'extension de réseau d'eau potable depuis le début de la crise sanitaire ».

La TdE a des difficultés. Il faut rappeler que, le 20 novembre 2014, dans le cadre d'une réforme institutionnelle engagée par le gouvernement en 1996, un contrat de concession a été conclu entre l'Etat et la SP-EAU pour une durée de trente ans renouvelable et un contrat d'affermage entre l'Etat, la SP-EAU et la TdE, pour une durée de dix ans renouvelable. Le contrat de performance, partie intégrante du contrat d'affermage, insiste sur les obligations réciproques entre la TdE et la SP-EAU. Il met en exergue les indicateurs de performance que la TdE est tenu d'atteindre pour le développement du secteur de l'eau. Sur cette base, la TdE doit verser des redevances à la SP-EAU. A l'heure actuelle, « la mise en application du contrat d'affermage a posé un certain nombre de problèmes liés aux conditions préalables qui n'ont pas été respectées. Ainsi, les deux parties se sont accordées pour que la TdE appuie la SP-EAU dans son fonctionnement ».

Au Togo, le taux de couverture en eau potable en milieu urbain est passé de 25% en 2005 à 55% à fin 2019. Il est de 48% en milieu semi-urbain.

Secteur de l'enseignement

Kokoroko met en garde contre le recrutement anarchique des enseignants volontaires

Late Pater

Par note de service n°093/MEPSTA/CAB/SG/2020 en date du 22 décembre, le ministre des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat, le Prof Dodzi Komla Kokoroko, attire l'attention des acteurs du secteur de l'éducation sur les conséquences du phénomène de recrutement illégal des enseignants volontaires par des enseignants titulaires, avec l'idée de les faire prendre en charge par le budget de l'Etat. Il s'agit des collaborateurs bénévoles du service public scolaire (enseignants volontaires et stagiaires de fait).

« Je voudrais rappeler que l'Etat togolais s'est saisi de cette question avec une extrême fermeté en assurant une planification et une mobilisation rigoureuses des ressources humaines nécessaires au fonctionnement des établissements publics d'enseignement », a écrit le ministre. Aussi a-t-il demandé l'arrêt systématique de cette pratique opposée à la réglementation en vigueur en matière de recrutement et à l'engagement du gouvernement à œuvrer pour l'amélioration de la qualité des services éducatifs. Il a exhorté les inspecteurs de l'éducation et les chefs d'établissements scolaires à veiller au respect scrupuleux de cette recommandation. Pour le ministre, « cette pratique grossit dangereusement le contingent des enseignants volontaires ».



Prof. Dodzi Kokoroko, Ministre des Enseignements primaire, secondaire

Courant septembre 2020, le problème des enseignants volontaires (communément appelés EV) avait refait surface à l'Assemblée nationale lors des travaux en commission parlementaire. Les élus du peuple voulaient savoir si les enseignants volontaires disposent d'une base légale. Et quelles sont les raisons qui expliquent le fait que les enseignants volontaires du public sont privilégiés au détriment des enseignants du privé lors des concours de recrutement ? « Le phénomène d'enseignants volontaires est né des difficultés de l'Etat à pourvoir aux besoins toujours croissants en personnels enseignants dans les établissements publics. Leur contribution au système éducatif est déterminante. Par conséquent, leur recrutement ou intégration dans la fonction publique, par le biais des concours de recrutement, permet de régler progressivement les difficultés soulevées. La situation des enseignants volontaires des établissements d'enseignement public, n'est pas à comparer, encore moins à être mise sur un pied d'égalité par rapport aux enseignants dits volontaires dans les établissements privés laïcs ou confessionnels. Ces derniers devraient être régis exclusivement par le code du travail. Ils ne peuvent pas non plus être traités de manière identique avec les enseignants volontaires des établissements publics à l'occasion des concours de recrutement dans la fonction publique », leur a répondu le commissaire du gouvernement.

En rappel, un concours de recrutement a été organisé le 12 décembre 2020 avec l'intention d'intégrer un effectif conséquent des enseignants volontaires actifs. 12 600 enseignants volontaires sont en attente de recrutement.

LOTTERIE NATIONALE TOGOLAISE

SOCIÉTÉ ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 5.000.000.000 FCFA
RCM TOGO-LOME 1993 B 2452

Lomé, le 09 DEC 2020



COMMUNIQUE

La Direction Générale de la Loterie Nationale Togolaise informe son aimable clientèle, les agents commissionnaires, et les clients spéciaux qu'en raison des fêtes de Noël et du Nouvel An, les tirages de LOTO BENZ n° 1562 du 23 décembre 2020 et n° 1563 du 30 décembre 2020 ; les tirages de LOTO KADOO n° 627 du 25 décembre 2020 et n° 628 du 1^{er} janvier 2021, auront lieu selon les jours et le programme ci-dessous :

Tirage 1562 et 1563 de LOTO BENZ : les mercredis 23 et 30 décembre 2020

- 10 H 30 : Début de la réception des enjeux sur micro-ordinateurs au siège de la LONATO

- 11 H 00 : Fin de la réception des enjeux sur micro-ordinateurs.

Tirage 627 et 628 de LOTO KADOO : les jeudis 24 et 31 décembre 2020

- 10 H 30 : Début de la réception des enjeux sur micro-ordinateurs au siège de la LONATO

- 11 H 00 : Fin de la réception des enjeux sur micro-ordinateurs.

N.B. : Les gains seront payables les jours de tirages ci-dessus indiqués.

La Loterie Nationale Togolaise vous souhaite une bonne fête de Noël et une bonne et heureuse année 2021.



Face à la presse

Gilbert Bawara communique sur les avantages du nouveau code de travail

Etonam Sossou

Le ministre de la Fonction publique et de la réforme administrative, Gilbert Bawara était face à la presse ce 30 décembre 2020, pour informer les togolais sur les dispositions du nouveau Code du travail adopté le 29 décembre dernier. Selon lui, l'inadaptation progressive des dispositions de l'ancien code du travail aux évolutions technologiques de l'entreprise, des méthodes et moyens de production ainsi que du contexte

économique ont poussé le gouvernement togolais à déposer un nouveau texte de loi sur le code du travail. Le nouveau code va à travers ses dispositions garantir les droits fondamentaux du travailleur ; assouplir la législation et les normes du travail ; clarifier et mieux encadrer les conditions, modalités et les effets de la rupture des relations de travail, mieux réglementer et encadrer le tacheronnat pour une meilleure protection des travailleurs recrutés par les tacherons ; meilleure protection

des emplois locaux, améliorer et renforcer les mesures de sécurité et de protection sociale. " Le texte permet au gouvernement de fixer par voie réglementaire, les critères de représentativité des organisations de travailleurs et d'employeurs ", a précisé Gilbert Bawara

Le processus d'élaboration du nouveau texte a été marqué par de larges concertations entre les organisations de la société civile, les syndicats, les organisations professionnelles

(suite à la page 7)

Insertion dans les Secteurs porteurs

Des jeunes entrepreneurs à encadrer au financement

Jean AFOLABI

Accompagner le processus d'identification et de sélection des partenaires d'exécution et des bénéficiaires

de la facilité ; accompagner les bénéficiaires pour l'obtention de financements (crédits et subvention), leur bonne gestion et leur remboursement ; assurer le renforcement des

capacités techniques et managériales des partenaires et bénéficiaires de facilité. C'est la mission que doivent prochainement assurer des encadreurs de jeunes entrepre-

neurs bénéficiaires du Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les Secteurs porteurs (PAEIJ-SP). Au ministère du Développement à la base, de la jeunesse

et de l'emploi des jeunes, on envisage arrêter une liste de trois à six encadreurs, pour une mission d'une année, prévue pour démarrer en avril 2021. Pour ce faire, le Projet d'appui aux investissements agricoles des jeunes (PAIAJ), financé par la Banque africaine de développement (Bad), semble le mieux indiqué en la matière pour accompagner les jeunes.

pui aux Entreprises de Services et Organisation de Producteurs (ESOP) qui présentent les profils requis, (ii) l'appui aux primo-entrepreneurs et les producteurs tout au long des chaînes de valeur agricoles (CVA) identifiés, (iii) l'appui aux jeunes diplômés en gestion d'entreprises afin de les former à l'accompagnement à l'entrepreneuriat.

La population directement touchée est de près de 150 000 personnes issues des régions les plus pauvres (Savanes, Centrale et plateaux). La population qui sera indirectement impactée issue des régions de l'intérieur s'élève à 2 600 285 dont 50,7% de femmes. Le projet visera spécifiquement 12 PME structurantes établies, 1200 jeunes entrepreneurs (dont 30% de femmes), 14 200 producteurs/éleveurs (dont 40% de femmes) et 200 femmes issues des villages ruraux et vulnérables, 1000 jeunes formés dans les centres de formation professionnelle (FP) appuyés par le projet dont 40% de femme. Les autres cibles du projet sont ainsi 4 institutions de microfinances (IMF) et une institution financière (IF) et les 5 centres de formation dans ces mêmes régions afin de former les jeunes dans les métiers porteurs.

Il est prévu pour s'achever le 31 décembre 2021.

Bilan 2020 des activités du ministère du développement à la base

94,67% des marchés publics du ministère ont été attribués aux jeunes et femmes entrepreneurs

Etonam Sossou

Le ministère du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes a focalisé, en 2020, ses actions sur des secteurs prioritaires en lien avec le PND qui ont abouti aux résultats présentés le 29 décembre à Lomé.

Pour le compte de la poursuite de l'amélioration du cadre et des conditions de vie des communautés à la base : 1 350 groupements (125%) et 2 357 CDB ont vu leurs capacités renforcées ce qui a permis à 194 communautés de disposer chacune d'un plan d'actions (100%). Dans cette même dynamique, 90 nouveaux quartiers ont été renforcés (102,1%) et 36 fédérations de groupements (100%) ont été appuyés ; 467 GIE financés (100%). Parallèlement, 206 infrastructures sociocommunautaires et économiques ont été réalisées

(71%) et 7 nouvelles PTFM ont été installées. En ce qui concerne les filets sociaux, 97 518 (103,2%) écoliers ont bénéficié de 8 255 135 repas chauds. En outre, 59 179 ménages (97%) ont bénéficié des transferts monétaires au cours de cette année.

S'agissant de la promotion de la jeunesse et de l'emploi des jeunes : Les actions entreprises dans le secteur, ont permis à 52 800 jeunes de bénéficier des activités socioéducatives et 4 unités d'infrastructures ont été réceptionnées cette année dont deux (2) équipées. Parallèlement, 8 861 nouveaux jeunes ont renforcé leur employabilité et 19 642 jeunes et femmes ont été formés en entrepreneuriat. Aussi, le département a mobilisé et alloué 2,77 milliards de FCFA de crédits aux jeunes entrepreneurs. L'effet induit par toutes ces actions notamment la for-

mation des jeunes en entrepreneuriat et l'allocation de microcrédits est la création par ces jeunes de 7 389 micro entreprises, ce qui a pu engendrer 13 863 emplois durables (emplois directs) au profit des jeunes. Au même moment, les activités relatives aux travaux à haute intensité de main d'œuvre ont permis de créer 251 554 emplois temporaires au profit des jeunes.

Par rapport à l'exécution de la mesure des 25% de marchés publics à réserver aux jeunes et femmes entrepreneurs, sur 75 procédures réservées au niveau du ministère, 71 ont été attribuées à la cible soit un taux d'exécution de 94,67% pour un total de 350 334 340 F CFA.

Concernant la promotion de l'artisanat, jusqu'à fin septembre avant le détachement du secteur artisanat du

ministère: 5 centres de ressources pour l'artisanat (CRA) ont été mis en place et 3 941 artisans ont bénéficié de perfectionnement professionnel. Dans le même sens, 308 autres artisans ont été formés en entrepreneuriat et 833 artisans ont été équipés en kits. Parallèlement, 43 artisans ont été appuyés pour leur participation aux foires et expositions au Togo et à l'étranger. En tout, 1 069 entreprises artisanales ont créé et 2 546 emplois artisanaux générés. Afin de réaliser ses actions prioritaires, le ministère a mobilisé auprès de l'Etat et de ses partenaires, vingt-cinq milliards un million quinze mille cinq cent cinquante-quatre (25 001 015 554) F CFA, contre près de 28,4 milliards FCFA, en 2019, soit une baisse des ressources de -11,82%.

Utilisation des produits chimiques au Togo

L'ANIAC recommande les meilleures pratiques

Etonam Sossou

Les premiers responsables de l'Agence nationale pour l'interdiction des armes chimiques (ANIAC-TOGO) étaient face à la presse ce 30 décembre 2020 à Lomé, pour informer davantage la population togolaise sur les activités de leur institution. L'organe de contrôle et de gestion des produits chimiques au Togo a pendant cette année malgré la crise sanitaire, mis en œuvre quelques projets et activités, au nombre desquels on retient : la sensibilisation des acteurs impliqués dans la gestion des produits chimiques ; la formation des différentes parties prenantes à la gestion de l'activité chimique ; l'identification et l'acquisition de sites de traitement et de neutralisation des produits chimiques toxiques etc.

L'ANIAC a également informé les populations via les médias sur les risques liés à l'entreposage des produits chimiques toxiques, les mesures de sécurité et de sûreté



envisageables pour une meilleure prévention. Toujours à l'actif de l'ANIAC pour le compte de 2020, les capacités des primo-intervenants (sapeurs-pompiers, les forces de défense et de sécurité) dans la gestion des incidents chimiques, ont été renforcées, à travers une formation. Ces derniers disposent dorénavant d'un canevas d'actions et de consignes à respecter pour une meilleure adhésion et une harmonisation des actions entre les acteurs de la riposte en cas d'un incident chimique.

Entre autres initiatives, l'institution dirigée par Monsieur Hunlédé Amah,

a élaboré un guide sur le transport des marchandises dangereuses au Togo. Lequel document a été validé en atelier, en novembre dernier, va permettre au Togo de faire face aux nouvelles menaces liées à la gestion des produits chimiques, notamment la manutention, le stockage et le transport. Les missions effectuées dans les régions de la Kara, des Plateaux et Maritime, lui ont permis d'acquiescer un site de 10 hectares dans les plateaux destiné au traitement et à la neutralisation des produits et déchets chimiques.

Face à la presse

Gilbert Bawara communique sur les avantages du nouveau code de travail

(suite de la page 6)

les des employeurs, les partenaires sociaux et les acteurs du monde économique. Selon le Ministre du travail, l'implication de ces acteurs dans le processus d'élaboration rend ce code très inclusif. "Des formes de

contrat qui n'existaient pas comme le contrat saisonnier, le contrat de projet, le contrat de mission ou d'opérations ou le télétravail ont été introduites dans l'environnement du travail. Plusieurs innovations portent également sur les conditions de rupture et

les effets de cette rupture sur le contrat de travail. Il y a une autre innovation très importante, c'est le plafonnement des dommages et intérêts en cas de conflit", a-t-il cité comme avantages du nouveau code de travail

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1560
DE LOTO BENZ DU 09- 12 - 2020

Chers amis parieurs, c'est avec joie que nous vous retrouvons pour procéder au tirage N°1561 de LOTO BENZ de ce mercredi 16 Décembre 2020.

Lors du précédent tirage de LOTO BENZ, de nombreux parieurs ont remporté des gros lots à LOME, ANIE, NOTSE, SOKODE et à DAPAONG. Dans les autres villes du pays, ce sont essentiellement des lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à 1.000.000F CFA qui ont fait le bonheur des parieurs.

Ainsi, la ville de LOME a recensé six lots de 1.000.000F CFA, un lot de 1.250.000F CFA et un lot de 1.500.000F CFA, remportés sur les point de vente 90134, 90048, 70331, 70323, 70235, 70336, 90337.

A ANIE, NOTSE et SOKODE, ce sont des lots de 1.000.000F CFA qui ont été dénombrés respectivement auprès des opérateurs 20245, 20228 et 10235.

La ville de DAPAONG n'est pas en reste avec un lot de 1.250.000F CFA gagné sur le point de vente 10122.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO, et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Avec la LONATO, jouez petit et gagnez gros.

BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1563 de LOTO BENZ du 30 Décembre 2020

Numéro de base

01 58 84 48 86



UNE CONNEXION UNIQUE POUR UN NOËL MAGIQUE

MIFI ALCATEL **4G+**



1 Terminal MiFi



+

60 Go

à **39 900 F CFA**



McCANN



- Avec 4G et profile LTE-Fixe
- Vitesse de téléchargement jusqu'à 150 Mbps
- Compatible : Windows 7/8/8.1/10 (32 & 64 bit), Mac OS X 10.6 ~ 10.10 (32 & 64 bits)
- WiFi hotspot : Supporte jusqu'à 32 terminaux
- Batterie : Bonne, 2150 mAh, 8 h en usage et 300 h hors usage



Promo du 1er au 31 Décembre 2020. Volume de 60 Go utilisable uniquement sur le réseau mobile Togocel. Valable 30 jours.

f @togocom.tg

📷 @togocom_tg

Service Client : 888 | 119
7 jours/7 de 7h à 21h

togocom.tg